

ARRETE N° 30/2023

Dossier suivi par le service Police Municipale : pm@onet-le-chateau.fr

Objet : occupation du domaine public communal – avenue des Glycines.

Le Maire de la commune d'Onet-le-Château ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2

VU le Code de la voirie routière, notamment ses articles L 113-2 et R 116-2

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2004 approuvant le règlement général de la voirie

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

VU la décision n° 124/2022 en date du 1^{ER} octobre 2022 modifiant la redevance d'occupation du domaine public communal

VU l'arrêté municipal N° 225/2022 de délégation de fonctions à M. Franck JOUVIN, chef adjoint au pôle « Services Techniques, Urbanisme et Projets Structurants » ;

VU l'arrêté municipal N° 13/2023 autorisant la SAS INDUSTRIAL CUTTING à occuper 6 places de stationnement sur l'avenue des Glycines, afin d'installer une grue pour la réalisation des travaux de pose de résilles sur la façade de l'Hôtel de Ville

VU la demande en date du 26 janvier 2023 par laquelle la SAS INDUSTRIAL CUTTING sollicite la prolongation de l'arrêté d'occupation du domaine public mentionné ci-dessus

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'accorder un délai supplémentaire à la SAS INDUSTRIAL CUTTING pour la réalisation des travaux précités

ARRÊTE

ARTICLE 1 – l'arrêté municipal N° 13/2023 est prorogé jusqu'au 3 février 2023.

ARTICLE 2 – le reste des dispositions demeurent inchangé.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier au 68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse, ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le responsable de la Police Municipale,

et notifié à la SAS INDUSTRIAL CUTTING,

chargés chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

A Onet-le-Château, le 26 janvier 2023

Pour le Maire,
Le chef adjoint au pôle « Services Techniques,
Urbanisme et Projets Structurants »,

Franck JOUVIN

Notifié le :

27/11/2023

Publié le : 27/01/2023

